

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4381)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 12

présenté par

M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. Pancher, M. Castellani, M. Clément, Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle et
Mme Pinel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

La seconde phrase du 4° de l'article 25 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances est supprimée.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de tirer les conséquences de l'amendement incluant les primes à l'émission dans les opérations budgétaires listées à l'article 3 de la LOLF. Il assure ainsi la cohérence législative et juridique du texte organique.

Dans sa rédaction en vigueur, l'article 25 de la LOLF précise la liste des opérations de trésorerie. Le 4° de cet article indique explicitement que les ressources et charges de trésorerie liées aux opérations d'émission, de conversion, de gestion et de remboursement des emprunts et autres dettes de l'Etat incluent les primes et décotes à l'émission.

Ces primes enregistrées par l'Agence France Trésor ne doivent plus être considérées comme des opérations de trésorerie mais comme des opérations budgétaires.

Cet amendement supprime donc définitivement la mention de ces primes à l'article 25 de la LOLF.